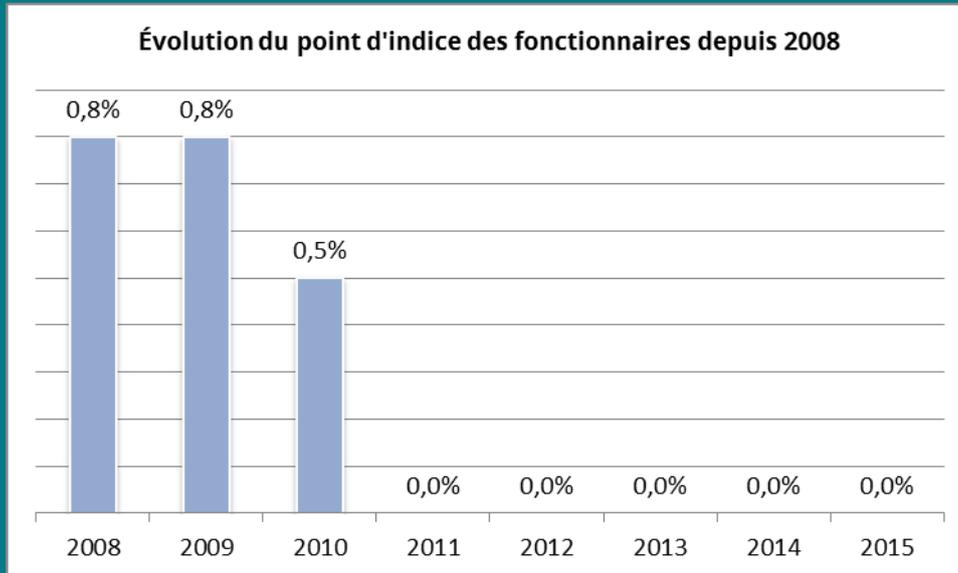




D'où vient l'acharnement actuel contre la fonction publique ?



Gel du point d'indice depuis 6 ans, non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, réorganisations, mise en concurrence... qu'arrive-t-il donc à la fonction publique ?

L'article 106 alinéa 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) est clair sur le devenir de la fonction publique, qui est celui de la **privatisation par l'ouverture à la concurrence**, à l'instar d'EDF et de GDF :

« Les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux règles des traités, notamment aux règles de concurrence, dans les limites où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie. »

L'article 121 du TFUE pose le principe des **« grandes orientations des politiques économiques »**, qui exigent le **démantèlement et la privatisation de nombreuses infras-**

tructures publiques et de services publics. Pour l'année 2015, le programme national de réformes fourni par l'Union européenne à la France stipule :

« En particulier, les régimes des agents de l'État et des salariés des entreprises publiques continuent de peser sur le déficit global du système de retraite. »

L'Union populaire républicaine (UPR) refuse ce suicide imposé et dénonce la prétendue « construction » européenne pour ce qu'elle est : le chemin qui mène vers la destruction programmée de nos services publics, mais également de notre industrie, de notre agriculture, de notre éducation, de notre système social... en résumé, de notre pays.

Afin de **restaurer l'intégrité de notre Etat, l'UPR est le seul parti de la scène politique à proposer aux Français la sortie de ce piège mortel qu'est l'Union européenne** (sortie autorisée par l'article 50 du traité sur l'Union européenne - TUE) .

Plus d'infos : www.upr.fr